



Circulaire académique sur l'enseignement des langues vivantes

publié le 28/04/2010

Descriptif :

Circulaire du 27 octobre 2009

La mise en place du plan national de rénovation de l'enseignement des langues (décret n° 2005-1011 du 22 août 2005) et sa déclinaison au niveau académique ont donné lieu à une forte mobilisation des établissements. Dans ce contexte institutionnel, il convient de rappeler quelques principes d'ordre pédagogique, et de tracer de nouveaux axes de la politique des langues vivantes dans l'académie de Poitiers.

A tous les niveaux, je souhaite qu'une attention particulière soit portée à l'enseignement des langues étrangères et qu'il favorise, par sa qualité, l'ouverture de notre école sur son époque. Un enseignement rénové qui prend en compte les nouvelles orientations, tant dans ses modalités d'organisation que dans ses contenus, doit permettre d'améliorer les performances des élèves, notamment à l'oral, en opérant un va-et-vient entre les activités de réception et de production orales et écrites...

Béatrice CORMIER

Rectrice de l'académie de Poitiers

-  [Circulaire académique sur l'enseignement des langues vivantes](#) (PDF de 63.2 ko)
La Rectrice de l'académie de Poitiers - 27 octobre 2009



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.